

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/135 /MTPS.DGTFP.DFP/22021/

Portant provisoirement intégration et nomination de Monsieur TCHICAYA Hilaire, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branche Technique).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/16/FP du 24.1.1959 fixant le statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1618/PM.CG du 4.11.1981, du Directeur de Cabinet du Premier Ministre, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

.../...

(Handwritten initials)

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 59/16/FP du 24.1.1959 susvisé, Monsieur TCHICAYA Hilaire, né le 7 Juillet 1950 à Holle, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Electronique et Télécommunications, obtenu à l'Université de Montréal (CANADA), est intégré provisoirement dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : La situation administrative de Monsieur TCHICAYA Hilaire sera révisée le cas échéant, en fonction de l'équivalence qui sera accordée à sa Maîtrise en Génie Electrique.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZZAVILLE, le 04 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications,

(Large handwritten signature)

Commandant Florent N'TSIBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

(Handwritten signature)

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- M.I.P.T. 1
- D.G.P.T. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2./-